

nos valeurs

Septembre 2010 N°135

GAMME PRÉVOYANCE

Rentrée septembre 2010 : faites le point sur vos assurances !

En cas d'accident ou de maladie, comment assumer les frais occasionnés par la réorganisation de votre vie de famille ? Comment préserver l'avenir de vos proches en cas de décès ?

Profitez de la rentrée pour faire le point avec nous sur vos assurances, pour être sûr de mettre vos proches à l'abri quoi qu'il arrive.

Famille Prévoyance,
une sécurité financière
immédiate pour quelques
euros par mois

Votre famille est ce que vous avez de plus précieux et naturellement vous souhaitez la protéger en cas de décès ou d'invalidité accidentelle⁽¹⁾ : Famille Prévoyance permet le versement immédiat d'un capital pour faire face à l'urgence des premières dépenses en cas de décès accidentel, ou en cas de perte totale et irréversible d'autonomie due à un accident.

Les particularités :

- garantie du versement d'un capital de 11 500 €, somme qui peut être doublée à concurrence de 23 000 €⁽¹⁾,
- capital versé non imposable et sans droit de succession,
- liberté de choisir votre bénéficiaire en cas de décès,
- aucune formalité médicale nécessaire,
- garantie risque décès accidentel jusqu'à 75 ans,
- garantie risque de perte totale et définitive d'autonomie jusqu'à 70 ans,
- tarif unique : moins de 2,50 € par mois⁽²⁾.

Capital Prévoyance,
un capital déterminé pour
l'avenir des vôtres

Capital Prévoyance préserve votre avenir, celui de votre conjoint et de vos enfants, en assurant le versement d'un capital déterminé en cas de perte totale et irréversible d'autonomie⁽³⁾ ou de décès.

Avec Capital Prévoyance, c'est vous qui choisissez :

- le montant du capital nécessaire à la protection de vos proches : de 30 000 à 1 000 000 €,
- le(s) bénéficiaire(s) du capital garanti : parmi vos proches ou en dehors de votre cercle familial en cas de décès,
- la périodicité de paiement de vos primes : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

En cas de décès ou d'invalidité⁽³⁾, Capital Prévoyance vous protège quelle que soit la cause (accident ou maladie), dans le cadre de votre vie privée ou professionnelle.

(1) en fonction de votre épargne détenue dans notre établissement, voir conditions générales auprès de votre conseiller habituel.

(2) cotisation de 28 € prélevée annuellement.

(3) voir conditions en agence



Êtes-vous sûr que votre famille est bien protégée ?

GAMME PRÉVOYANCE

Des assurances qui vous mettent à l'abri des imprévus !

Famille Prévoyance,
Capital Prévoyance,
Garantie des Accidents de la Vie.

BANQUE CHAIX
NOS VALEURS ONT DE L'AVENIR

Amelia Financière, Capital Prévoyance et Garantie des Accidents de la Vie sont des contrats IEGC assurés par le trust de IEGC Assurances SARL (France), autorisée depuis par le titre de couverture collectif par l'intermédiaire de l'intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°102 814.

www.banque-chaix.fr

Retrouvez nos solutions
Prévoyance sur
www.banque-chaix.fr

BANQUE CHAIX
NOS VALEURS ONT DE L'AVENIR

GAMME PRÉVOYANCE (SUITE)

Garantie des Accidents de la Vie, l'assurance qui commence là où s'arrêtent les autres

Vous pensez être bien couvert par les contrats d'assurance que vous avez déjà souscrits ? Pourtant la plupart d'entre eux ne prévoit rien en matière de couverture des accidents de la vie courante. La Garantie des Accidents de la Vie vous protège contre tous les accidents domestiques, et propose la prise en charge de services et d'assistances comme la garde des enfants, l'assistance médicale à domicile, l'accompagnement psychologique, l'adaptation du logement...

Les particularités :

- prise en charge de tous vos préjudices, jusqu'à 1 million d'euros, en cas d'incapacité permanente partielle⁽¹⁾ ou de décès,
- choix d'une couverture "Famille" ou "Individuel".

Prenez contact dès aujourd'hui auprès de votre conseiller habituel.

(1) voir conditions en agence

LIVRETS D'ÉPARGNE LES NOUVEAUX TAUX AU 1^{ER} AOÛT 2010

Le 1^{er} Aout 2010 a vu la revalorisation du taux de rémunération du livret A. A l'occasion de cette échéance semestrielle, les taux des produits d'épargne réglementée sont donc à la hausse.

Les livrets d'épargne à la hausse

Le Livret A passe à 1,75 % et en tant que référence des différents produits d'épargne, certains autres livrets voient donc également leur taux de rémunération monter (voir tableau ci-dessous).

Bien entendu, comme auparavant, il convient de préciser dans le cas des PEL et CEL, que ces livrets peuvent également bénéficier d'une prime d'état supplémentaire en cas de réalisation d'un prêt immobilier, ce qui vient renforcer leur attrait.

Quoiqu'il en soit, le Plan Epargne Logement reste le placement d'épargne réglementée offrant le taux le plus intéressant. A noter que les intérêts acquis sont toutefois soumis à cotisations sociales (CSG et CRDS).

Cette hausse du Livret A permettra à nouveau aux épargnants de protéger leur épargne de l'inflation. La hausse d'un demi point représente un gain de 76,50 euros en intérêts versés pour un an d'épargne sur un Livret A au plafond.

Nouvelle rémunération nette des produits d'épargne réglementée au 1^{er} aout 2010 :

- Livret A : 1,75% (contre 1,25 % avant le 1^{er} août)
- Livret de Développement Durable (LDD) : 1,75% (contre 1,25 % avant le 1^{er} août)
- Plan d'Epargne Logement (PEL) : 2,50% (inchangé) *
- Compte d'Epargne Logement (CEL) : 1,25 % (contre 0,75 % avant le 1^{er} août) *

* hors CSG et CRDS

Banque Chaix

Société Anonyme au capital de 11 570 592 euros - SIREN 542 620 224 - RCS Avignon
Banque et société de courtage en assurance immatriculée auprès de l'ORIAS - (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance
www.oriass.fr) sous le n° 07 022 846

Siège social : 43, Cours Jean Jaurès - BP 353 - 84027 AVIGNON CEDEX 1

Tél. : 04 90 27 27 27 - Fax : 04 90 14 99 99 - e-mail : chaix-contact@banque-chaix.fr - www.banque-chaix.fr



Information

Augmentation du taux du livret A

A partir du 1^{er} aout 2010, le livret A rapporte 1,75% d'intérêt par an, net d'impôt, contre 1,25% auparavant. Une bonne nouvelle pour les 50 millions de Français fidèles à cette épargne réglementée.

Le livret A, une épargne sûre

Accessible à tous, y compris les enfants, il permet de mettre de l'argent de côté (jusqu'à 15 300 €) net d'impôt et de prélèvements sociaux. Vous pouvez à tout moment faire des retraits de votre Livret A : idéal pour financer un imprévu, des vacances, ou pour concrétiser un projet !

A
Le Livret

BANQUE CHAIX 
NOS VALEURS ONT DE L'AVENIR